AEFE

Élections professionnelles AEFE

Dès réception du matériel de vote et jusqu'au 6 décembre :
Je vote Unsa !

Chers collègues,

Vous avez reçu ou allez recevoir le matériel de vote pour les élections.
Il ne vous reste plus qu'à voter et faire voter Unsa !

Selon votre statut, vous devez émettre deux ou trois votes pour élire vos représentants Unsa :

- **au comité technique (CT)**
  → tous les titulaires fonction publique (services centraux, résidents, y compris RRD, expatriés AEFE) et les contrats locaux AEFE dans les EGD, les stagiaires non titulaires de la fonction publique et les contractuels de droit public (personnels des services centraux) votent
- **à la commission consultative paritaire centrale (CCPC*)**
  * CCPC A, B, C, D ou E selon votre corps d'appartenance
  → seuls les expatriés, résidents détachés ainsi que les personnels du siège fonctionnaires détachés ou contractuels de droit public votent
- **à la commission consultative paritaire locale (CCPL*)**
  * CCPL1 : tous les enseignants du 1er degré et les expatriés, résidents ou recrutés locaux des EGD, ainsi que tous les personnels effectuant plus de la moitié de leur service dans le 1er degré
  * CCPL2 : l'ensemble des autres résidents, expatriés ou recrutés locaux des EGD (2nd degré, personnels administratifs et agents de service…)
  * CCPL unique : si entre 10 et 99 votants
  → tous les détachés AEFE et les contrats locaux AEFE dans les EGD votent

Voter Unsa, c'est :

- agir pour obtenir du concret par un syndicalisme utile, combatif et efficace
- un projet pour l'enseignement français à l'étranger
- s'opposer, proposer, construire l'avenir

Votez et faites voter Unsa dès réception du matériel

Le scrutin sera clos le 6 décembre, à 16h00 locale

Un problème pour voter ? Contactez hdf@se-unsa.org

Je Vote UNSA

Le choix d'un combat positif

SE-Unsa

Comment je vote Unsa ?

Votez Unsa dès réception du matériel de vote
et jusqu'au 6 décembre ! Après il sera trop tard…

CT

Pas de rature,
pas de signe distinctif
et anonyme

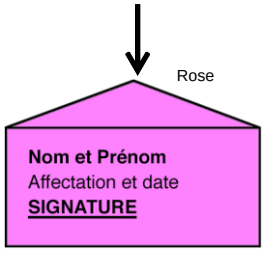

N'oubliez pas de
signer et cacheter

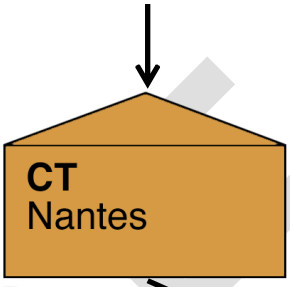

CCPC

Pas de rature,
pas de signe distinctif
et anonyme

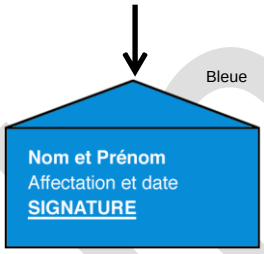

N'oubliez pas de
signer et cacheter

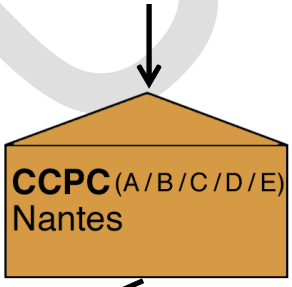

CCPL

Pas de rature,
pas de signe distinctif
et anonyme

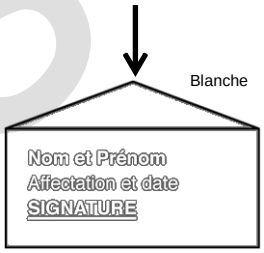

N'oubliez pas de
signer et cacheter

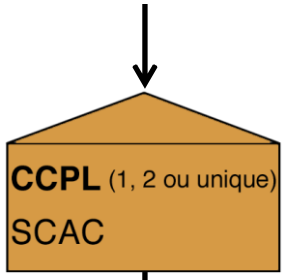

-Envoi à Nantes : **par** la voie la plus directe **hors valise diplomatique**, (vous pouvez déposer les enveloppes auprès de votre secrétariat)
-Par courrier postal

-A remettre au chef d'établissement
-Adresser par voie postale au SCAC ou au Poste consulaire dans les pays dans lesquels le chef de mission diplomatique ne réside pas de manière permanente.

Attention

Votez et faites voter dès réception du matériel de vote
Et jusqu'au 6 décembre

- Ne pas confondre bulletin de vote et profession. C'est bien le bulletin de vote qu'il faut glisser dans l'enveloppe
- Ne rien écrire sur le bulletin de vote. Ne rien écrire d'autre que les mentions légales sur les enveloppes
- Respecter les couleurs attachées à chaque scrutin (rose pour le CT, bleue pour la CCPC et blanche pour la CCPL)

SE-Unsa

Elections professionnelles de décembre 2018 au niveau national

(Merci à la section du SE-Unsa de Marseille pour cet article que j'ai repris et « labellisé » HDF pour vous présenter les enjeux du vote à l'échelon national)

*Les prochaines élections professionnelles de la fonction publique se dérouleront l**e 6 décembre 2018.** Celles-ci ont lieu désormais tous les quatre ans. Près de 5 500 000 agents des trois fonctions publiques (Fonction Publique de l'Etat, Fonction Publique Hospitalière et Fonction Publique Territoriale) éliront dans un même temps leurs représentants dans les CT (comités techniques) et dans les CAP (commissions administratives paritaires). C'est à partir des résultats des élections aux CT ministériels que sera établie la représentativité syndicale dans chaque ministère et plus globalement dans toute la fonction publique.*

Dans l'Education nationale :

Quand se dérouleront les élections ?

Celles-ci auront lieu du **29 novembre 2018 au 6 décembre 2018**, ce dernier jour étant retenu comme jour officiel de vote pour toute la fonction publique.

Comment voter ?

Depuis 2011, dans l'Education nationale, le vote est dématérialisé et se fera en ligne via internet. L'adresse mail professionnelle sera nécessaire pour voter. Les notices explicatives rappelant les modalités de vote seront diffusées par l'administration au début du mois de novembre à tous les votants. On vote pour des listes *(pour les titulaires)* symbolisées par un sigle.

Pour les personnels détachés vous voudrez bien vous inscrire en vous rendant sur la plateforme GUILEN

https://www.guilen.phm.education.gouv.fr/guilen-web

et **demander un compte**.

Vous suivrez ensuite les différentes étapes qui vont vous mener jusqu'à la création de vos identifiants qui vous permettront ensuite de vous rendre sur l'application « élections professionnelles »

Combien de votes pourra-t-on émettre en tant que personnel détaché ?

Pour le niveau national

Un vote pour les Commissions Administratives Paritaires Nationales (CAPN) : on vote par corps (certifiés, agrégés, CPE, Plp, PsyEN, PEPS) pour désigner des représentants nationaux qui seront compétents qui traiteront des questions de titularisation, de mutation, de contestation d'avancement et de problèmes d'ordre individuel.

Pour le niveau local *(académie et département)*

Les Commissions Administratives Paritaires (académiques ou départementales) - CAPA (2e degré) et CAPD (1er degré) : vote par corps. Il y a une CAP par corps de personnel. Les CAPA et CAPD donnent leurs avis sur les mutations, promotions, titularisations, sanctions disciplinaires…

Les enjeux de ces élections et l'enseignement des derniers scrutins

Les enjeux : Pour les organisations syndicales, ces élections constituent un temps fort particulièrement important puisqu'elles détermineront pour quatre années la représentativité de chaque fédération syndicale au sein de l'Education nationale. Cette représentativité donnera (ou pas) la capacité à chaque courant syndical de peser sur les évolutions du système éducatif même si le dernier mot revient aux responsables politiques.

Aux échelles académiques et départementales, c'est aussi une façon pour chaque organisation syndicale de faire valider le travail accompli durant quatre années. Les élections sont donc à la fois un aboutissement et un tremplin vers le futur. C'est aussi un moment fort de la démocratie sociale. Les enseignants et personnels d'éducation auront aussi à se prononcer sur le type de syndicalisme qu'ils attendent pour le XXIe siècle. Chaque organisation syndicale est normalement porteuse d'un projet pour l'école. Certains se tournent vers l'école du passé avec

nostalgie, d'autres défendent le statu quo, d'autres encore souhaitent des évolutions conséquentes pour rendre l'école plus performante. Quelle école voulons-nous pour demain ? Les projets des uns et des autres sont parfois totalement antagoniques. Les électeurs devront réfléchir à ces problématiques en exprimant leurs votes.

Les enseignements des derniers scrutins :

La participation : celle-ci est particulièrement faible pour un corps, comme celui des enseignants, investi dans une mission d'éducation citoyenne. L'Education nationale avait la particularité d'avoir un fort taux de participation. Elle ne l'a plus. 41,73 %, c'est le taux de participation en 2014. Il était de 38,44 % en 2011. Certes, le passage au vote électronique a marqué une rupture (62,6% en 2008, 60,8% en 2005, 67,1 en 2002). Toutefois, on peut considérer que la quasi-totalité des enseignants est pleinement capable de maîtriser une opération de vote qui ne demande pas des compétences extraordinaires si on s'intéresse un peu à la question.

Naturellement, cette forte abstention interroge également le rôle et la place des organisations syndicales dans cette profession. Ainsi, avec ce taux de participation relativement faible, plus aucune organisation syndicale ne peut prétendre être « majoritaire » dans tel ou tel corps. C'est le principe même du fonctionnement démocratique qui est affaibli ce qui aura forcément des conséquences sur la qualité du dialogue social et sur le poids des syndicats dans les négociations.

La place de l'UNSA Education : comme dans des vases communicants, lors d'une élection, il y a ceux qui perdent et ceux qui gagnent des voix. L'UNSA Education depuis deux scrutins fait partie des fédérations qui ont progressé. **Deuxième fédération de l'Education nationale**, elle a resserré l'écart avec la FSU en gagnant 12000 voix aux élections du CTMEN de 2014. Sur 15 élus titulaires, **elle compte 4 sièges avec 84 751 voix soit 21,9%** (6 pour la FSU, 2 pour FO, 1 pour la CGT, 1 pour le SGEN/CFDT et 1 pour le SNALC – Avec moins de 5% les autres fédérations syndicales n'ont pu prétendre à un élu).

A remarquer que l'UNSA Education obtient 1 élu national à la CAPN des enseignants d'EPS qui jusqu'en 2014 n'étaient représentés que par le SNEP/FSU.

Un seul mot d'ordre pour les deux élections

Je clique sur

#AgirAvecVous

SE-Unsa